

au jour toutes leurs activités militaires et s'assurer que les instruments juridiques et administratifs sont en place pour surveiller efficacement les transferts d'armes. De plus, un registre, utilisé universellement et de façon non discriminatoire, favoriserait la retenue en ce qui concerne les transferts d'armes et permettrait aux pays de déceler la constitution d'arsenaux excessifs pouvant avoir un effet déstabilisant.² Cette étude était le fondement d'une résolution adoptée le 9 décembre 1991 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Intitulée «Transparence dans le domaine des armements», elle autorisait la création d'un registre des armements dans le monde, qui serait conservé aux Nations Unies et qui porterait tout d'abord sur les transferts d'armements effectués au cours de l'année civile 1992, données tirées de rapports à soumettre avant avril 1993.

D'après le *SIPRI Yearbook*, plus de la moitié des armes sont livrées à des pays en développement.³ En janvier 1992, une étude du *Congressional Research Service*⁴ révélait que, depuis 1984, les contrats de ventes d'armes aux pays du tiers-monde avaient généralement baissé pécuniairement, sauf en 1990, année où de nouveaux marchés importants ont été conclus avec les pays du Moyen-Orient en raison de la guerre du Golfe. La tendance à la baisse s'est poursuivie en 1991. Les ventes aux pays en développement sont tombées à 24,7 milliards de dollars, montant le plus faible depuis 1984. Pour la deuxième année consécutive, les États-Unis ont été les plus gros vendeurs d'armes au tiers-monde, leur part du marché passant de 44,3 p. 100 en 1990 à 57,4 p. 100 en 1991. Les trois quarts des marchés étaient passés avec l'Arabie saoudite, l'Égypte et la Corée du Sud.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada n'est pas un grand marchand d'armes. Il se classe au huitième rang des principaux fournisseurs des pays industrialisés, et il ne figure pas parmi les dix premiers fournisseurs des pays en développement. Dans son deuxième *Rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada*, publié en mars 1992, le ministère des Affaires extérieures réitérait la position fondamentale d'Ottawa au chapitre des exportations d'armements, à savoir que le gouvernement canadien contrôle les ventes d'armes

² Département des affaires de désarmement des Nations Unies, *Des moyens de promouvoir la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques*, New York, 1991, p. 94.

³ SIPRI, *World Armaments and Disarmament*, Oxford University Press, Londres, 1991.

⁴ Richard F. Grimmett, *Conventional Arms Transfers to the Third World 1984-1991*, Congressional Research Service, Washington D.C., juillet 1992.